

Compte rendu du comité national de suivi du plan d'action sur les conditions de vie au travail du 8 décembre 2011

A la suite des déclarations liminaires des syndicats (voir déclaration liminaire de la CGT précédemment publiée), le Directeur général adjoint s'est évertué à démontrer que la tenue de cette réunion était la démonstration de la prise en compte par l'administration des difficultés des agents liées aux suppressions d'emplois.

Un développement long et laborieux que la CGT a fermement condamné en répliquant à M. Rambal qu'il n'avait que le mérite de justifier l'injustifiable !

L'ordre du jour de cette réunion de suivi ne traitait guère d'éléments nouveaux. La plupart des points inscrits opérait une traduction concrète de décisions antérieures. Ainsi l'administration a d'abord présenté son projet de lettre de missions des assistants de prévention (nouveau nom des ACO). **Ce fut l'occasion pour la CGT de demander qu'un point soit rapidement fourni sur l'état d'avancée des recrutements des agents à temps plein.**

Le second point concernait le passage d'un marché d'accompagnement de la DGFIP pour le déploiement des espaces de dialogue. L'administration a informé les syndicats de l'attribution de ce marché à l'IRES.

Le troisième point développait la formation dispensée par l'IRES à destination des facilitateurs des espaces de dialogue.

A l'occasion de l'examen de ces deux dernières fiches, la CGT a rappelé que les espaces de dialogue devaient in fine produire des réponses de l'administration qui soient en phase avec les attentes réelles des agents.

La CGT a également réitéré sa position à l'égard de ces espaces de dialogue : il doit s'agir d'un droit nouveau pour les agents dont ils doivent pouvoir être prioritairement à l'initiative. A cet égard elle a fait remarquer que la politique volontariste de la Direction générale en matière de déploiement des EDD risquait d'être contre productive dès lors que ces espaces pouvaient être perçus par les personnels comme relevant de l'initiative de l'administration.

Concernant la formation des facilitateurs et afin de conserver leur totale indépendance la CGT s'est affirmée hostile au fait qu'ils rendent compte oralement au chef de service des débats de l'EDD à la suite de sa tenue. L'IRES a indiqué que des facilitateurs s'étaient également montrés hostiles à cette disposition au cours de la formation. L'administration a indiqué qu'elle leur laisserait le libre choix.

Dans le point n° 5 de l'ordre du jour consacré au tableau de veille sociale, l'administration a développé les modalités de généralisation du dispositif qui se fait en deux vagues. La première a débuté le 1er juillet 2011, la seconde commencera le 1er janvier 2012. Elle a aussi présenté les modalités d'informatisation du tableau de veille sociale.

Sur ce dossier, la CGT a surtout insisté sur la nécessité de débats dans les CT locaux.

Seul le point n° 6 de l'ordre du jour constituait un élément nouveau puisqu'il s'agissait des enjeux et de la méthodologie des discussions futures sur le management. Le débat a été ouvert sur la base d'un document rédigé par l'IRES et d'une fiche sur les suites de l'étude du CNAM sur l'incidence des indicateurs et du pilotage par la performance sur les conditions de vie au travail.

La CGT était largement à l'origine de la demande de cette discussion sur le management. Elle a fait part de son accord sur la démarche et la méthodologie proposée.

Elle a indiquée qu'il était impératif de parler de l'encadrement dans toutes ses dimensions : son rôle, ses propres conditions de vie au travail et celles des équipes qu'il anime.

Elle a aussi pointé le lien indissociable entre la conception/finalité du travail et la conception du management. Elle a considéré qu'il fallait largement ré-interroger le pilotage par la performance. Elle a aussi insisté sur la nécessité d'avoir les deux points de vue : celui du « manager » et celui du « managé », sachant qu'un « manager » est toujours « le managé » de quelqu'un d'autre.

Elle a demandé que le premier groupe de travail ne se réunisse pas avant mars afin de donner le temps du débat interne.

Montreuil, le 3 janvier 2012

Syndicat National CGT Finances Publiques

263 rue de Paris - Case 451

93514 MONTREUIL CEDEX

● Tél. : 01.48.18.80.16,

● Fax : 01.48.51.99.65,

● Mail : dgfip@cgt.fr,

● site : www.financespubliques.cgt.fr